

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES APPALACHES

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par l'adoption d'un projet de règlement numéro 513 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 267.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 16 janvier 2023, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé « Règlement numéro 513 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 267 » de la municipalité de Kinnear's Mills portant sur les installations septiques.
2. Une assemblée publique aura lieu le 6 mars 2023 à 18h30 au bureau municipal situé au 120, rue des Églises à Kinnear's Mills. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet du règlement numéro 513 est d'instaurer l'obligation d'obtenir un certificat de conformité lors de la construction d'une nouvelle installation septique sur le territoire de la municipalité.
4. Le projet du règlement numéro 513 est disponible pour consultation au bureau municipal, 120, rue des Églises, du lundi au mercredi de 8 heures 30 à midi et de 12 heures 30 à 16 heures et le jeudi de 9 heures à midi.

Donné à la municipalité de Kinnear's Mills, le 20 février 2023



Alexandra Gosselin

Directrice générale, greffière-trésorière